

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 14 mars 2018 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1807324A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Fabien, Thomas Vallée est nommé au grade de commandant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un poste de juriste de la sûreté aéroportuaire au profit de la gendarmerie des transports aériens (GTA).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*La générale, commandante et déléguée des réserves
de la gendarmerie nationale,*
A. FOUGERAT